

DES COMMISSIONS PARITAIRES QUI SE SUIVENT ET SE RESSEMBLENT...

CPN du 20 mai 2011

Lors de la Commission Paritaire du 24 mars 2011, les employeurs ont essayé d'annuler la paritaire suivante. Devant le tôle des organisations syndicales, elle a été maintenue. Une fois de plus, la CGT a fait le constat du manque « d'enthousiasme » des employeurs pour la négociation.

Seul pour eux compte aujourd'hui l'agrément et l'extension de la CCU.

Rapport explicatif CCU

Le Ministère a demandé à la branche un rapport explicatif sur le coût de la CCU.

Il fait apparaître des économies substantielles pour le réseau ADMR :

- IK à hauteur de 60 % dans la CCU pour les kilomètres trajet,
- Non abondement des CE,
- Congés d'ancienneté revus à la baisse etc...

La CGT est confortée dans le choix fait de ne pas signer la CCU.

Indemnités kilométriques

Lors de la dernière CPN, les employeurs n'avaient pas mandat pour négocier les indemnités kilométriques. Ils ont opposé la même réponse pour cette commission paritaire.

Conscients des difficultés des salariés, les employeurs de la branche de l'Aide et du Maintien à Domicile souhaitent s'adresser directement à la Ministre de Tutelle, Mme Bachelot, afin de négocier une enveloppe supplémentaire pour la revalorisation des indemnités kilométriques.

Groupe Paritaire Technique sur les Régimes de Prévoyance et de Complémentaire Santé

Au sein de la complémentaire santé il existe un fond social. Ce fond sera disponible pour les salariés sous certaines conditions. L'utilisation de ce fond est toujours en négociation. Une information aux salariés sera faite la première année. Ce fond social pourra aussi servir à des actions collectives préventives (prévention du diabète par exemple).

Réflexion sur l'apprentissage dans la branche

Beaucoup de points sont encore à travailler autour de ce sujet :

- Maître d'apprentissage,
- Financement,
- Rémunération des apprentis,
- Labellisation des CFE,
- Catégorie professionnelle éligible,
- Etc...

CPN du 6 juillet 2011

Prévoyance—maintien de salaire

Lors de la Commission paritaire du mercredi 6 juillet 2011, les employeurs ont soumis aux organisations syndicales un avenant à la CCB concernant le titre VII « Maintien de salaire, prévoyance et complémentaire santé.

Le calcul de la prévoyance passerait de 3.83 à 4.33 %.

Il serait décomposé comme suit :

Garanties	Employeur	Salarié	Total
Maintien de Revenu (avec 30 % charge patronale)	1.20 %		1.20 %
Incapacité		0.90 %	0.90 %
Invalité	1.19 %	0.45 %	1.64 %
Décès	0.26 %		0.26 %
Rente Education	0.08 %		0.08 %
Maintien garantie Décès	0.02 %		0.02 %
Mutualisation (passif)	0.03 %		0.03 %
Total	2.78 %	1.35 %	4.13 %

Les employeurs, lors des dernières commissions paritaires, s'étaient engagés à ne pas augmenter le taux de cotisation de la prévoyance, aujourd'hui, ils reviennent sur leur parole.

La CGT a vivement désapprouvé ce revirement et donc ne signera pas cet avenant qui demande aux salariés de faire un effort supplémentaire.

Indemnités kilométriques

Une proposition de revalorisation des indemnités kilométriques sera faite à la commission paritaire de septembre.

Pour la CGT, la revalorisation doit être à hauteur de 0.41 centimes d'euros, compte-tenu du prix du carburant, principale dépense pour les véhicules des salariés.

La CGT restera très vigilante à la proposition des employeurs.

Conférence salariale du 12 juillet

Les employeurs de l'Aide et du Maintien à Domicile ont alerté le Ministère sur les situations catastrophiques des associations qui sont au bord de l'asphyxie financière.

Ils souhaitent négocier deux enveloppes :

- Une première liée au pouvoir d'achat des salariés,
- L'autre liée au fait de l'immersion des grilles A et B sous le SMIC (8 pour les A, 2 pour les B).

La CGT a insisté sur les licenciements en cascade dans le secteur et le stress engendré pour les salariés par les situations de cessation de paiement des associations.

Le Ministère avait convoqué tous les partenaires sociaux de jour-là avant tout pour présenter leur nouvel outil informatique servant à calculer le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) dans les branches.

Aucune annonce sur l'enveloppe financière pour 2012, aucune piste pour sortir les associations de l'ornière n'a été annoncée par le Ministère.

Pour la CGT, le Ministère continue de prôner sa politique d'austérité au détriment des salariés des associations.

Nous sommes aujourd'hui à plus de 3000 signatures de la pétition envoyée courant mai dans les syndicats. La CGT remettra aux employeurs l'intégralité des pétitions lors de la commission paritaire de septembre.

**La CGT s'engage à continuer les luttes
dans les départements pour une revalorisation
et une reconnaissance des métiers de l'Aide à Domicile
et un salaire décent.**

Maryline CAVAILLE
Dominique RIBET